

**DECLARATION DE PRINCIPE DES PARTIES AUX NEGOCIATIONS
DE LIBREVILLE SUR LA CRISE CENTRAFRICAINE**

**LA PRESENTE DECLARATION EST SOUMISE A L'EXAMEN ET A
L'ADOPTION DES PARTIES PRENANTES AVANT L'AMORCE DES
NEGOCIATIONS, POUR CREER UN CLIMAT DE CONFIANCE ET
FAVORISER LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE SEREIN.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. H. J.' with a horizontal line underneath.A small, stylized handwritten signature in blue ink.A large, flowing handwritten signature in blue ink.

DECLARATION DE PRINCIPE DES PARTIES AUX NEGOCIATIONS

Nous, Parties aux négociations de Libreville,

Animées de la volonté d'engager des négociations fructueuses pour ramener la paix et la sécurité dans notre pays,

Désireuses, à cet effet, de créer un climat de confiance et de sérénité tout au long de ces négociations,

Conscientes des souffrances infligées au peuple centrafricain meurtri par de nombreuses années de guerre et d'instabilité,

Conscientes également des efforts inlassables déployés par les Etats membres de la sous-région et la Communauté Internationale pour aider le peuple centrafricain à sortir de la crise et à s'engager résolument dans la voie d'un développement durable,

Résolues à mener à bien ces négociations dans un esprit de dialogue franc et sincère, de fraternité de conciliation et de respect mutuel,

Nous nous engageons, par la présente Déclaration en ce qui concerne les Parties belligérantes à :

- Respecter solidement la déclaration des Chefs d'Etat en ce qui concerne cette crise ;
- Cesser les hostilités sans délai et sans condition ;
- Ouvrir des corridors humanitaires pour permettre aux Organismes Humanitaires d'apporter aide et assistance aux populations sinistrées ;
- Respecter les droits de l'Homme, singulièrement ceux de l'Enfant et de la Femme et nous abstenir de tout acte de violence sexuelle exercée sur les femmes d'une part et de l'enrôlement des enfants comme soldats d'autre part ;
- Mettre fin à la Constitution des milices et à la distribution des armes.

Nous nous engageons également à :

- Retenir l'évaluation de l'Accord de Paix Global de Libreville de 2008, les principales conclusions du dialogue politique inclusif et la situation politique et sécuritaire actuelle en République Centrafricaine, comme bases de négociations ;
- Aborder toutes les questions susceptibles de permettre de trouver des solutions définitives à la crise ;



- Dialoguer dans un esprit républicain de tolérance, de responsabilité, de confiance mutuelle et de compromis, en vue de la conclusion d'un Accord acceptable par tous, dans l'intérêt supérieur de la Nation centrafricaine ;
- Exprimer notre confiance à l'endroit des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la sous-région engagés pour un retour à la paix et à la sécurité en République Centrafricaine en particulier ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix en Afrique Centrale en général ;

Nous nous engageons en outre à :

- Nous abstenir de toute déclaration publique pouvant porter préjudice au bon déroulement des négociations ;

Exprimons notre gratitude et notre confiance à la médiation et l'assurons de notre ferme volonté à trouver une solution pacifique à la crise centrafricaine pour le bonheur et le bien-être de notre peuple.

Fait à Libreville le 11 janvier 2013

Pour le Gouvernement
de la République Centrafricaine


Jean WILLYBIRO SAKO

Pour la Coalition SELEKA
(UFDR, CPJP, CPSK, UFR)


Michel DJOTODJIA

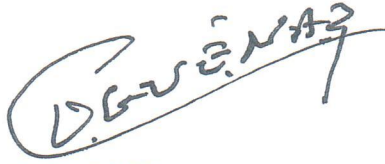
Pour les Mouvements Politico-Militaires


Abdoulaye HISSEIN

Pour l'Opposition Démocratique


Maître Nicolas TIANGAYE

Pour la CEEAC



NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU
Secrétaire Général de la CEEAC

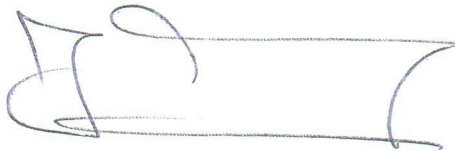
*

Pour la République du Tchad



Moussa Faki MAHAMAT
Ministre des Affaires Etrangères

Pour le Président du Comité de Suivi



Basile IKOUEBE
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
de la République du Congo